

Annexe 10

<b>Liste des frais – 2026*</b>		<b>En vigueur au 1er Janvier 2026 (\$ US)</b>
<b>Loyer mensuel des terrains</b> (effectif le 1er janvier de chaque année)	Terrain intérieur	\$759
	Coin de rues	\$779
	Terrain sur le lac	\$845
	Terrain sur le canal	\$881
	Frais de retard – Loyer et factures	\$25 par jour
	Frais de chèque refusé	\$25
<b>Vente de maison (vendeur)</b>	La maison est remise à La Paloma pour vente avec entente signée entre les parties ou lorsque le propriétaire vend sa maison sans que celle-ci soit à vendre par La Paloma	<b>\$3 750</b>
<b>Achat de maison(acheteur)</b>	Demande de résidence	\$200
<b>Vente ou modification d'unité de partenariat</b>	Transfert de propriété	\$500
	Frais administratif pour modification au certificat d'unité de partenariat	\$100
<b>DMV</b>	Correction aux titres (Certificate of Title)	\$500
<b>Location de maison par le propriétaire</b>	Privilège de location ou de prêt (propriétaire) : <b>Le montant total de la période de location (nombre de mois x 210\$) doit être payé en un seul versement, au début de la location.</b> Pénalité supplémentaire de \$250 si le propriétaire n'informe pas La Paloma de la location.	<b>\$210 par mois</b> (Moins d'un (1) mois ou plus d'un (1) mois)
	Enregistrement de la personne occupant la maison	\$100
	Carte d'accès (frais remboursable)	\$50
<b>Autres services</b>	Surveillance estivale de maison – 1 fois par mois	\$100
	Surveillance estivale de maison – 2 fois par mois	\$190
	Visite supplémentaire de maison	\$20 la visite
	Évaluation et surveillance de travaux	À la pièce
	Tarif horaire de La Paloma	\$50/heure

**\*Approuvé par le Conseil d'administration le 16 septembre 2025**